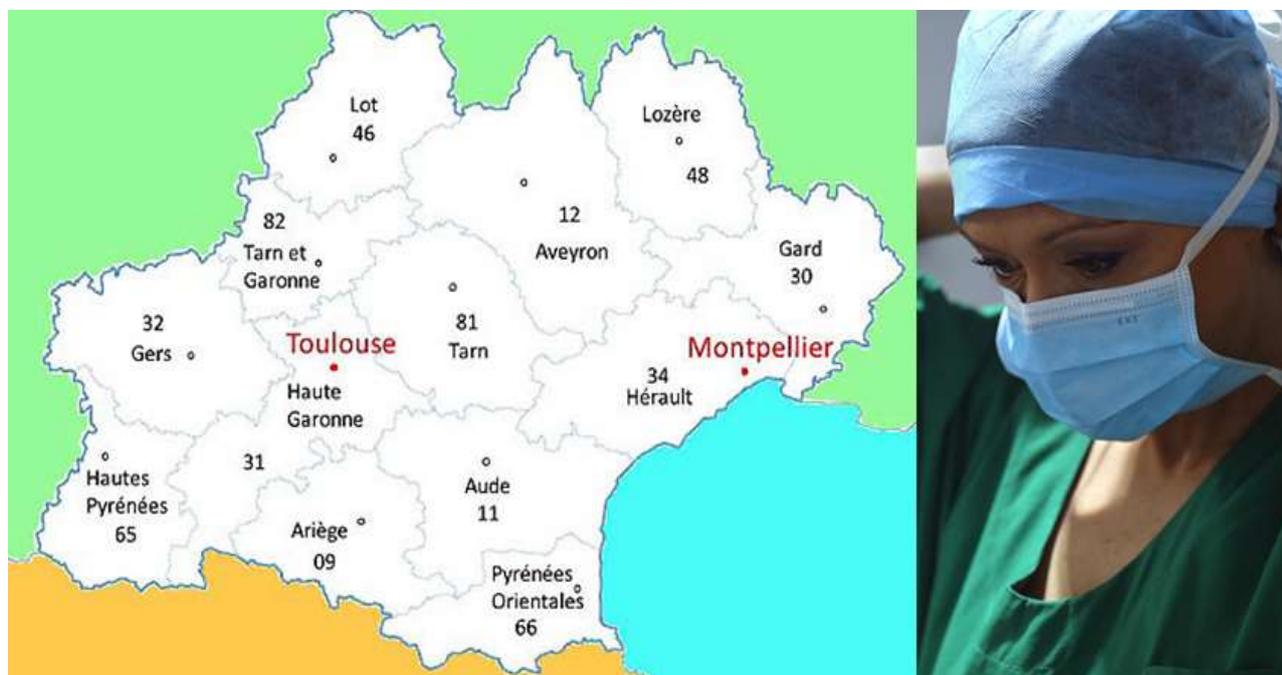


Lettre d'information du CESER Occitanie N°3

Le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER débat des conséquences de la situation sanitaire due au coronavirus Covid-19 (problèmes de santé, de protection), des conséquences du confinement sur les personnes, sur la situation économique et sociale. Le comité lance les premières réflexions pour préparer l'adaptation du travail du CESER pour la sortie de crise. Le Bureau du CESER qui suivra, devra en discuter.



le 14 avril 2020

TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI ET DE
SORTIE DE CRISE DU CESER OCCITANIE

LETTRE D'INFORMATION AUX CONSEILLER.ERE.S ET MEMBRES EXTERIEURS DE LA SECTION PROSPECTIVE DU CESER OCCITANIE

« Troisième réunion du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER »

Mardi 14 avril 2020

Le Comité de suivi et de sortie de crise du CESER, présidé par Jean-Louis CHAUZY, accueille la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée Carole DELGA qui nous fait l'honneur de sa présence.

Jean-Louis CHAUZY remercie la Présidente pour son investissement sans faille au service de la région dans ce contexte de crise sanitaire exceptionnelle, ainsi que les services administratifs de la collectivité qui assurent la continuité des travaux régionaux, et salue la qualité du travail en partenariat avec l'Etat en région. Il invite la Présidente à présenter les mesures adoptées par la Région, notamment celles du Plan régional d'urgence sanitaire, économique et solidaire du 3 avril 2020, le suivi des filières avec l'Etat et le travail de collaboration avec Régions de France.

I - Intervention de Carole DELGA, Présidente de la Région

En préalable de la présentation des mesures économiques adoptées par la Région et du suivi de la situation économique et sociale en région, la Présidente Carole DELGA rappelle que la France et la région Occitanie ont un défi majeur à relever, sans précédent, surmonter la crise sanitaire exceptionnelle due au Covid-19. À ce jour, la situation sanitaire de la région Occitanie est maîtrisée. L'épidémie n'a pas sévi en région comme cela a été le cas dans les régions Grand Est, Île-de-France et Haut-de-France fortement impactées, le dispositif de confinement mis en place par le Gouvernement le 17 mars ayant permis de protéger suffisamment tôt l'Occitanie. Toutefois, pour que cette relative bonne situation perdure, la vigilance s'impose : toutes les mesures liées au confinement doivent être respectées jusqu'à son échéance du 11 mai ; au-delà, il faudra veiller à la stricte application des gestes barrières.

Matériels de protection

La Région Occitanie a acheté des masques pour un montant de 10 M€, en lien avec les 13 départements de la région (4 M€ de commandes de masques), pour les personnels soignants et les aides à domicile en priorité. 1,100 million de masques ont été livrés la semaine dernière. Une prochaine livraison de

450 000 masques est attendue ce jour. Les compléments arrivent au fil des jours. Il est à noter que la Chine freine les exportations, ce qui risque de générer quelques difficultés d'approvisionnement.

Dans ce contexte, la Région Occitanie étudie actuellement un projet structurant pour la production de masques FFP1, FFP2 et de masques chirurgicaux avec l'entreprise Paul Boyé, selon un processus industriel intégré avec la fabrication à base de tissu. Aujourd'hui, pour la fabrication de masques en tissu – masques qualifiés de protection individuelle – la France est dépendante des Etats-Unis et de la Chine. La Présidente de Région précise être en discussion avec Pierre-Yves REVOL, Président de Pierre Fabre Participation, pour les branches industrielles qui auront besoin de masques, car le processus productif va être impacté en France et en Europe avec ce contexte de pandémie, et le besoin exprimé des salariés d'être protégés. L'objectif se prolonge au-delà de la pandémie et nous obligera à réfléchir à la manière dont nous pourrions favoriser certaines relocalisations industrielles.

Mesures liées aux transports adaptés et transports à la demande – 2,5 M€

En région, des services dédiés de transport à la demande sont mis en place pour l'ensemble des personnels des centres hospitaliers et des EHPAD.

Formation : continuum pédagogique

La politique régionale mise en œuvre a permis que des ordinateurs soient fournis aux lycéens. Dès le 19/03, les cours ont été assurés pour tous les lycées de la région, et ce de façon optimale. Entre le 17/03 et le 19/03, il y a eu quelques problèmes de flux de connexion, mais ces derniers ont été rapidement résolus. 5% des lycées en région sont non numériques : certaines familles qui au départ n'avaient pas souhaité bénéficier du prêt d'ordinateurs par la Région, ont finalement accepté compte tenu de la situation. Pour rappel, en région, on dénombre 230 000 lycéens, tous dotés à ce jour d'ordinateurs ; il est par conséquent erroné d'évoquer une fracture numérique dans les lycées de la région.

La formation à distance a été maintenue pour 22% des demandeurs d'emploi avec une plateforme numérique adaptée, qui sera mutualisée avec 11 autres régions de France. La continuité pédagogique est donc assurée pour la formation des demandeurs d'emploi mais aussi pour les formations flashs d'entreprises adaptant leur production. **Un budget supplémentaire de 4 M€ « Former plutôt que licencier » a été voté** pour les entreprises ayant souhaité utiliser cette période pour anticiper leur plan de formation, pour permettre aux salariés de s'inscrire dans un plan de formation afin de conserver et/ou développer des compétences mais aussi pour anticiper la reprise.

Les aides aux entreprises

Des aides directes aux entreprises, sur l'information, ont été mises en place avec le réseau des chambres consulaires, l'agence régionale de développement économique (AD'OCC). Des conseils juridiques et financiers peuvent être également obtenus auprès des ordres des experts-comptables, des barreaux de Toulouse et Montpellier (avocats spécialisés en droit des affaires).

Avec l'Etat, il y a un partenariat sur la question de la solidarité. 1500 € sont attribués aux entreprises faisant l'objet de fermetures administratives et ayant une baisse de 40% de chiffres d'affaires. La Région Occitanie a mis en place un dispositif exceptionnel qui va au-delà de la disposition prise par l'Etat. L'indemnisation commence en effet dès 40% de baisse de chiffres d'affaires (alors que 50% selon la décision de l'Etat) et une prime complémentaire de 2000 € est réservée aux entreprises de 1 à 10 salariés ayant des difficultés financières. Un certain nombre d'entreprises rencontrent également des difficultés administratives auprès de leurs banques qui refusent de leur établir une attestation de refus de prêt, document indispensable pour faire valoir leur droit et pouvoir agir auprès du fonds de

solidarité. Ces informations seront remontées auprès de Bercy qui devra mieux encadrer le secteur bancaire. (*Information du CESER : en date du 16/04/2020, ce document n'est plus obligatoire et une déclaration sur l'honneur est désormais suffisante*).

Le fonds de solidarité de l'Etat est abondé par les régions, et complété en Occitanie par :

- **la création d'un fonds de solidarité exceptionnel Occitanie pour les entreprises de 0 à 10 salariés** (50 M €) – Mesure 13
- **et la création au sein du fonds pour les entreprises en difficulté de plus de 10 salariés, d'un dispositif complémentaire et temporaire pour les entreprises en crise de trésorerie** (10 M€) – Mesure 14.

Ce sont donc 60 M€ mobilisés (*agrégation des mesures 13 et 14 du Plan régional d'urgence*).

En partenariat avec BPI France, la Région abonde le Fonds Régional de garantie et crée le prêt rebond afin de renforcer la trésorerie et de financer les besoins immédiats et la reprise des entreprises (20 M€).

Le Pass Rebond Occitanie - 15 M€, pour soutenir les entreprises lors de la reprise : des subventions à l'investissement sont prévues pour nombre d'entreprises qui réorientent leur production ou ont des modalités différentes, c'est le cas par exemple des entreprises du secteur agroalimentaire, pour la partie conditionnement et livraison.

Le Fonds spécial pour la pêche et les produits de la mer : 1,2 M€ est complété par les apports financiers de certains départements et agglomérations – en partenariat avec la Région - comme celui de l'Hérault (1,5 M€), l'Agglo de Sète...

Un plan d'aides aux associations de 5 M€ a été adopté, avec maintien des subventions pour couvrir les dépenses engagées, par exemple pour les festivals annulés (Festival d'Avignon auquel participe la région), cela afin d'éviter la fragilisation des associations culturelles, sportives, caritatives, relevant de l'ESS, de la politique de la ville...

Le soutien aux producteurs locaux

Une plateforme alimentaire a été mise en place il y a une semaine, **rassemblant plus de 3500 producteurs locaux** : une communication a été faite en priorité pour la filière viande d'agneau et la filière chocolat à l'approche des fêtes de Pâques, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'élevage et du commerce de bouche pour éviter une baisse de la consommation.

La communication sera relancée cette semaine sur cette plateforme. Plus de 800 000 connexions ont été enregistrées sur cette plateforme qui permet d'avoir accès aux producteurs locaux, de bénéficier d'un service livraison à domicile rassurant pour les consommateurs, principalement les personnes âgées. Les fonctionnalités de cette plateforme ont été améliorées, notamment au niveau des moteurs de recherche (légumes, viande, poisson). A la demande de la grande et moyenne distribution, un module a été mis en place avec la grande distribution (be to be, non accessible au grand public) pour faire le lien avec les producteurs. Les grands patrons de supermarchés jouent le jeu, faisant le nécessaire pour que les référencement soient pris en compte et que les agriculteurs puissent ainsi trouver des débouchés compte tenu de la fermeture des marchés de plein vent (même si bon nombre semblent rouvrir ces derniers jours).

Tourisme

Carole DELGA a écrit au Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian pour que la région puisse lancer une campagne de promotion touristique incitant les citoyens à partir en vacances

dans leur région. **Il est demandé de lancer une grande campagne de promotion destination France, avec une déclinaison région par région.**

La présidence du Comité Régional du Tourisme Occitanie (CRT) évolue. La Présidente en a informé récemment le Président CHAUZY. Elle indique avoir été en désaccord ces deux dernières années avec les actions menées par le CRT sur le tourisme durable et les loisirs, actions non à la hauteur de ce qui était attendu.

Le futur président du CRT sera élu le 24 avril ; pour l'heure, c'est Jean-Louis GUILHAUMON, Vice-président de Région en charge du tourisme et du thermalisme, qui assure l'intérim.

Préparation de l'avenir – Plan de relance économique

La Présidente renvoie à son édito du Plan régional d'urgence sanitaire, économique et solidaire adopté le 3 avril. Elle rappelle que la mondialisation ne revêt pas que des aspects négatifs contrairement à ce qui peut être dit, elle a aussi des aspects positifs tels que l'ouverture à d'autres cultures, la recherche internationale et la coopération internationale. Cela n'empêche pas de reconsidérer notre approche de développement économique : en effet, il semble aujourd'hui nécessaire d'envisager une relocalisation des productions françaises, notamment vivrières, et sanitaires (*Cf. dossier à l'étude avec l'entreprise Boyé*), et une attention particulière doit être portée sur l'industrie. Suite à l'annonce d'Airbus la semaine dernière de réduire sa production d'avions commerciaux compte tenu du report de livraisons demandé par les compagnies aériennes, Carole DELGA a demandé à Renaud MUSELIER, Président de Régions de France, d'adresser un courrier au Président de la République pour soutenir la filière aéronautique (courrier envoyé le 9 avril). La richesse de l'Europe est grandement liée à l'industrie aéronautique, par conséquent un plan de soutien de l'aéronautique au niveau européen (de la Commission européenne) est indispensable, à l'instar du plan de soutien de la filière automobile enclenché il y a plusieurs mois suite à la crise du diesel et pour lequel Jean-Louis CHAUZY a œuvré aux côtés de la Région (Entreprise Bosch).

Le comité stratégique régional de l'économie qui sera mis en place dans le cadre du Plan régional d'urgence sanitaire, économique et solidaire permettra de mettre en œuvre un plan de relance économique, et d'évoquer entre autres ce soutien à l'industrie aéronautique.

Le CESER sera associé à ce Comité comme le seront les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs du monde économique.

Le CPER est actuellement reporté. Ce document comme tous les Plans pluriannuels offre peu de souplesse et de réactivité ; même s'il demeure un document indispensable, il sera sans doute nécessaire de le réadapter. Pour l'heure, la Présidente de Région appelle de ses vœux la mise en œuvre d'un Plan de relance économique au niveau de l'Etat. Le Préfet de région est en attente des arbitrages gouvernementaux. Ce plan de relance économique, avec des temporalités différentes, pourrait s'appuyer également sur le travail mené avec Régions de France. Ce plan de relance concernerait la relocalisation de l'activité industrielle pour les domaines de la santé, de l'alimentation, du numérique, de l'énergie mais il aurait trait aussi à l'investissement sur les infrastructures, le développement des transports collectifs en particulier sur le rail. Sur ce thème du rail, il n'y a pas selon la Présidente de choix à faire, contrairement à ce qui est avancé, entre les transports du quotidien et les transports à grande vitesse. Les liaisons LGV Bordeaux-Toulouse et Montpellier-Perpignan sont indispensables. De même, il y aura investissement sur les infrastructures routières comme la réouverture de la RN 106 de Perpignan à la Cerdagne.

La relance de l'investissement sur les infrastructures de l'enseignement supérieur et de la recherche serait également à l'ordre du jour (projets de laboratoires, de plateformes technologiques...) ; idem pour les énergies renouvelables (hydroélectricité) mais aussi avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) : la transmission de la concession de la Neste est en cours de validation

entre l'Etat et la Région, ainsi un 2^{ème} pôle, équivalent de BRL, pour la partie ouest, verra le jour avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne qui sera reprise par la Région.

Il y aurait une relance sectorielle pour l'aéronautique. Un fonds spécifique pour le tourisme, l'artisanat et le petit commerce est prévu : la Présidente a écrit à l'ensemble des intercommunalités de la région. Ce fonds partenariat L'OCCAL sera financé par les départements et les intercommunalités. En accord avec le Préfet de région, la Présidente souhaite que, au niveau départemental, un travail soit fait pour obtenir un fin maillage territorial, afin que les projets publics comme privés émergent dans les territoires par secteur. Il faudra une ingénierie territoriale dans tous les territoires y compris très ruraux.

Le Préfet de région doit informer le Gouvernement des propositions qui seront faites pour le futur plan de relance économique à construire. A la suite de cela, la Présidente de Région devrait saisir le CESER pour une contribution au plan de relance économique.

Questions-réponses

Les Vice-président.e.s remercient la Présidente de Région pour son intervention mais aussi pour son investissement au service de la région Occitanie. Quelques compléments d'information sont sollicités.

Report du calendrier d'élaboration du CPER 2021-2027

Au vu des échéances locales dans quelques mois, avec l'installation qui en découlera des nouveaux exécutifs des intercommunalités et des métropoles mais aussi des régions et des départements en 2021, la Présidente pense que le CPER va être repoussé en termes calendaire et pourrait être reporté à un an, à l'été 2021. Bien sûr ces éléments devront être confirmés par l'Etat.

Le desserrement par l'Etat des contraintes budgétaires régionales

La limitation des dépenses de fonctionnement a été fixée à une croissance annuelle de 1,2 % ; pour l'Occitanie à 1,1%. Le Premier Ministre a annoncé que les contrats financiers de Cahors conclus sont désormais nuls et nonavenus. La Présidente rappelle qu'elle était déjà en désaccord avec ce contrat et qu'elle ne l'avait pas signé car il était inadapté aux enjeux du pays et à la réactivité nécessaire dans les territoires.

Elle ajoute que la Région a obtenu la possibilité d'inscrire environ 80% des dépenses réalisées au titre de la crise sanitaire en section d'investissements. Par conséquent, les dépenses de fonctionnement des Régions devraient augmenter de manière raisonnable sans porter préjudice à une bonne gestion.

Par ailleurs, il n'est pas envisagé d'augmentation des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, dans un contexte d'impact financier important de la crise sanitaire sur le PIB national.

SRADDET

La Présidente indique que ses services n'ont pas encore étudié la révision du calendrier du SRADDET. Elle informera le Président CHAUZY lorsqu'elle aura de plus amples informations. Pour rappel, le CESER doit produire un avis sur le SRADDET dans le cadre de la consultation des organismes extérieurs associés.

La Présidente ajoute attendre les consignes gouvernementales, qui devraient être communiquées d'ici 15 jours, concernant les conditions de réunion des instances de la collectivité régionale post confinement (nombre de personnes à respecter pour les réunions). L'assemblée plénière du Conseil régional prévue en juin pourrait être organisée après la date du 14 juillet.

Filières pêche et conchyliculture

Les entreprises du littoral méditerranéen rencontrent d'énormes difficultés, notamment dans le secteur de la construction navale, du nautisme et tous les métiers de la mer.

Sur la demande d'une plus ample communication en faveur des pêcheurs et surtout des conchyliculteurs lesquels n'ont pas de points de vente et quasi pas de possibilité de vendre leurs produits, la Présidente de Région indique que beaucoup de filières demandent une communication plus appuyée les concernant. Dans un premier temps, comme déjà évoqué, l'accent a été mis sur le soutien des filières chocolat et viande d'agneau. A partir de cette semaine les efforts porteront sur les produits de la mer afin d'aider cette filière en grande difficulté. La communication doit être ciblée et atteindre chaque fois un objectif au risque d'être inaudible. Ce travail de valorisation est partagé avec le réseau des GMS qui a beaucoup communiqué récemment sur les produits de la pêche et de la conchyliculture.

Gel hydroalcoolique

La Présidente précise qu'il y a une autonomie de production de gels hydroalcooliques en région, raison pour laquelle la Région a peu communiqué sur le sujet. De nombreuses entreprises telles que Pierre Fabre, Esteban fabriquent du gel hydroalcoolique. La Région en commande auprès de plusieurs producteurs ; elle en donne à d'autres régions.

La Présidente ajoute qu'une commande de gels sera faite auprès du bateau usine « ODeep One » amarré à Sète qui le fabrique en grandes quantités.

Etudiants, système universitaire et de recherche

Y-a-t-il un dénombrement des étudiants encore présents dans les résidences universitaires ? Qu'est-il prévu pour assurer leur retour vers le domicile familial ?

La Présidente informe que les présidents des universités disposent des informations sur les étudiants encore présents, confinés dans les résidences universitaires. Etant donné que les Universités ne reprendront leurs activités qu'en septembre, la Région et les Universités travailleront ensemble à la détermination des modalités de retour au domicile familial pour ces étudiants.

Projets de fabrication de matériels de protection

Le CESER souhaite présenter quelques projets émanant d'entreprises pour la fabrication d'équipements de protection (masques, blouses, solutions désinfectantes...), à partir de produits locaux et selon des procédés industriels réalisables rapidement en région. La Présidente en prend bonne note et attend d'en prendre connaissance. Sur les équipements, telles les blouses, elle précise que la région est confrontée à des problématiques d'approvisionnement.

***Quid de la demande formulée auprès du Premier Ministre pour obtenir l'exonération et non le report des cotisations sociales et patronales des entreprises durant les mois de crise liée à la pandémie ?
Diversification de l'activité économique***

La Présidente de Région maintient ses demandes d'exonérations des charges patronales et sociales des entreprises, auprès du Premier Ministre. Sur la question de la diversification de l'activité économique, la Présidente a rappelé que la Région, dans le préambule de sa stratégie Occitanie 2040, a réaffirmé son soutien aux 3 piliers de l'économie régionale que sont le Tourisme, l'Aéronautique et l'Agroalimentaire et l'Agriculture ...mais il faut aussi soutenir le développement de transports intelligents, des énergies renouvelables... la Région avait déjà posé les bases d'un nouveau modèle de

développement économique à initier pour la région Occitanie. La crise sanitaire que nous vivons l'a rendu quelque peu prémonitoire.

La Présidente est vivement remerciée pour son action et son intervention. Elle quitte la réunion du Comité de suivi et sortie de crise qui reprend son ordre du jour.

II – Situation sanitaire, économique et sociale

En matière sanitaire

L'ensemble des membres du Comité de suivi a été destinataire de la fiche du Ministère de la santé en date du 9 avril, transmise par M. BENAYOUN.

Les risques d'augmentation des cas de Covid-19 sont aujourd'hui modérés mais le risque de contagion pour les personnes vulnérables reste problématique. Il semble qu'on soit dans une situation stable dite de « plateau », même s'il faut noter que les hospitalisations ont augmenté ce week-end.

Il y a deux sujets d'inquiétude de la part des sociétés savantes. Le premier est lié à la méconnaissance du taux de séroconversion dans la population française. La France n'a testé que peu de malades jusqu'à maintenant et pas les porteurs asymptomatiques. On ne sait pas quelle est la proportion de la population en France qui a été en contact avec le virus. Le second est relatif aux incertitudes de la stabilité des anticorps, il faudra davantage de recul pour pouvoir apprécier cette stabilité. Au vu de ces incertitudes, il est alors fondamental de continuer à respecter les règles du confinement et les gestes barrières.

Il faudra donc procéder à une sortie du confinement avec prudence et on peut s'étonner que les populations les moins à même de respecter les gestes barrières, à savoir les écoliers, reprennent leurs activités dès le 11 mai.

Tests, masques

D'après l'OMS, les tests sont encore à l'étude. L'Académie de médecine nationale a validé l'utilisation de plasma pour injecter des anticorps.

Les masques FFP2 doivent être réservés aux soignants.

Situation du secteur médico-social

Concernant les EHPAD, nous sommes face à une catastrophe à venir : dans la région, de plus en plus d'établissements sont touchés et l'ensemble du personnel est concerné par une carence en matériel de protection (même si l'ARS et la Préfecture gèrent cette carence).

La situation dans les établissements relevant du secteur du handicap est tout aussi alarmante : le constat est à une hausse du nombre de décès dans les ESAT (*Etablissement et Service d'Aide par le Travail*), etc., sachant que ces structures gèrent des personnes qui ont du mal à respecter les gestes barrières.

Il semble difficile d'obtenir des statistiques fiables sur ce qui se passe dans les EHPAD. Une des explications pourrait être la difficulté à récolter les données, mais il manque aussi probablement une volonté. Les données départementales et nationales que l'on a ne sont pas suffisamment précises concernant les cas et les décès dans les EHPAD et dans les autres établissements du secteur médico-social. La fiche du Ministère de la santé indique le nombre de cas et de décès dans les EHPAD, mais il

est nécessaire de disposer de données plus fines, notamment géographiques (par Département par exemple) y compris dans les structures accueillant des personnes en situation de handicap.

Le Président CHAUZY interviendra dans ce sens lors de sa participation à la Cellule de continuité économique.

Sur la question de la semaine dernière des risques psychiatriques liés à la situation, nous n'avons pas encore pu avoir les renseignements.

En matière économique et sociale

Conditions du déconfinement

Il faut rappeler ici la nécessité, particulièrement dans la période actuelle, de rester prudent quant aux interprétations des informations qui sont données : en effet, la situation est très changeante et une information donnée à un instant T, n'est parfois plus valable la semaine suivante. C'est le cas semble-t-il, de celle d'un déconfinement progressif par régions ou territoires. **Le Président de la République a évoqué le 13 avril un déconfinement à partir du 11 mai** pour les écoles et établissements du second degré, les entreprises, les services, excepté les établissements culturels (théâtres, cinémas, etc.) et les restaurants, bars... Les personnes vulnérables pourraient être incitées à rester chez elles un peu plus longtemps. C'est donc plutôt un déconfinement progressif par type de populations ou d'activités. On peut à cet égard noter la situation particulière du secteur culturel, qui risque de vivre d'importantes difficultés, avec notamment le maintien de la fermeture des établissements et l'annulation des festivals au moins jusqu'au 15 juillet.

Il apparaîtrait sans doute plus pertinent d'envisager un déconfinement par région. Quoi qu'il en soit, il s'agira d'être très attentif aux conditions de ce déconfinement.

Le déconfinement suscite également un certain nombre de questions :

Pour le secteur associatif, qui très impliqué dans le secteur médico-social, mais aussi dans celui de l'éducation populaire, les CLSH (*centre de loisirs sans hébergement*), donc autour de l'école, les conditions du déconfinement scolaire le concernent également. On peut à cet égard s'étonner du fait que l'on envisage de rouvrir les écoles alors que les enfants sont les personnes qui ont le plus de difficultés à comprendre les gestes barrières : il va falloir se tourner vers des adultes en bonne santé et disposer du matériel de protection si l'on veut arriver à une mise en œuvre.

Pour les crèches, la situation est encore plus étonnante et cela pose des questions, au-delà des personnels, en termes de santé publique. Il pourrait être pertinent que les personnels qui réintègreront les établissements (crèches, écoles, etc.) soient des personnes reconnues comme n'ayant pas de risque de complication en cas de contraction de la maladie.

L'utilisation de masques en tissu par la population générale, mais aussi de simples foulards est à recommander car c'est toujours mieux que rien.

Concernant les discussions autour de la désinfection du mobilier urbain, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il existe deux types de surfaces ; vivantes et inertes. Ces dernières, comme tout ce qui n'est pas porteur humain, sont « hostiles » au virus (c'est-à-dire qu'il ne survit pas au-delà d'une durée de 4 à 24h).

Protection des salariés

Au CHU de Nîmes, 100 professionnels hospitaliers ont été détectés positifs au Covid-19. Bien entendu, ce pourcentage est impressionnant mais il est aussi lié au fait que les personnels soignants ont été testés, ce qui n'est pas le cas du reste de la population. Il y a donc une préoccupation concernant les personnels soignants et plus largement l'ensemble des salariés : comment seront-ils pris en charge, notamment ceux qui auront contracté le Covid-19 ? Une prise en charge totale ? Le Covid-19 reconnue comme maladie professionnelle ?

A noter que commence à remonter des informations sur des entreprises où il est demandé aux salariés de signer une décharge de responsabilité en cas de contamination. Ces documents sont illégaux et non valables.

Enfin, il est important de rappeler que 95% de la population porteuse du virus guérit et s'en sort sans séquelles. Le problème concerne les personnes dont l'état de santé se complique en raison d'antécédents.

Pour la reprise de l'activité économique, il est déterminant que les salariés des entreprises disposent de masques, en application des guides de bonnes pratiques (secteurs bâtiment...).

La possible fin du confinement annoncée à partir du 11 mai nécessite donc que des mesures soient mises en place pour permettre une reprise du travail dans les meilleures conditions qui puissent être envisagées. Lors de la dernière réunion de la Cellule régionale de continuité économique, le Président CHAUZY est intervenu pour que les organisations d'employeurs mettent en place dans chaque département des réunions de concertation pour aborder les conditions économiques, sociales et sanitaires de reprise d'activité après le confinement. Le Préfet de région a indiqué que les préfets de département seront disponibles pour résoudre les conflits.

Toutefois, il faut insister sur le fait qu'il est de la responsabilité des préfets de départements de lancer ces réunions de concertation avec la DIRECCTE, les organisations syndicales et patronales... Certains préfets de département n'ont toujours pas répondu aux sollicitations d'organisations syndicales.

Jean-Louis CHAUZY adressera un courrier au Préfet de région, pour que soit engagé un dialogue social sous l'égide des Préfets dans chaque département. Il recueillera au préalable l'accord de toutes les organisations syndicales représentées au CESER. *Pour ce faire, le vice-président au 2^{ème} collège, Jérôme CAPDEVIELLE, prendra contact avec les membres du collège 2, ainsi qu'avec Sophie GARCIA, Présidente du MEDEF Occitanie et Samuel CETTE, Président de la CPME Occitanie.*

Par ailleurs, il faudra veiller à ce que la sortie de crise ne renforce pas les inégalités sociales et les inégalités femmes-hommes (*Cf. Contribution reçue de Geneviève TAPIÉ*).

Soutenir davantage l'Artisanat

Les CMA de France sont endeuillées par la perte le 13 avril de M. Bernard STALTER, Président des CMA de France et Alsace Grand Est, décédé du Covid-19 à l'âge de 63 ans.

Les petits commerçants souffrent énormément, il mérite d'être mieux accompagner, même si l'action de la Région est reconnue. Une plus grande communication devrait être faite autour des petits artisans qui assurent une mission d'intérêt général durant cette période. Les aides de l'Etat et de la Région commencent à se débloquent. Là où il faut être vigilant, c'est au niveau des banques qui doivent accompagner au mieux les entreprises.

Ports de commerce, Pêche, Conchyliculture

La semaine écoulée a vu l'activité en nette baisse et a représenté environ 50 % de l'activité normale. Cette semaine les trafics s'effondrent, seuls quelques navires sont programmés à l'import à Sète et à l'export à Port-La-Nouvelle. L'activité ne dépassera pas 20 % de la normale.

Chalutiers et petits métiers sont sortis en grande majorité (70 % de la flotte) et les criées à l'exception de Port-La-Nouvelle qui doit rouvrir, travaillent entre 3 et 4 jours par semaine. Tous ces apports ont fait baisser le prix moyen au kilo passé de 5 à 4 euros, c'est la raison pour laquelle la profession doit s'adapter à la demande et au marché pour éviter la chute des prix. Dans l'ensemble, ce secteur se porte mieux qu'au cours des semaines précédentes.

La situation du secteur de la conchyliculture reste dramatique. Aucun point de dégustation n'est autorisé, très peu de points de vente. Les consommateurs se sont tournés vers des produits de nécessité et le marché est atone (au 6 avril, on constate 10 % de l'activité).

Malgré la précarité de la filière à la suite des fermetures de ventes (pollutions, virus, malaïgue) intervenues dans l'année puis l'arrivée du virus actuel, il n'y a toujours pas de dispositif spécifique mis en place.

Nautisme et construction navale

Le nautisme est quasiment à l'arrêt dans tous les ports. Grande inquiétude de la profession. Tous les salons nautiques ont été annulés. A la Grande Motte, le groupe Grand Large Yachting n'a pas arrêté la construction de ses catamarans et fait figure d'exception dans la profession. Le groupe Catana à Canet-en-Roussillon va relancer lentement son activité. Il faudra cependant que les sous-traitants puissent répondre à la demande de ces chantiers...

Les gestionnaires de ports (municipalités, régies, etc.) auront de nombreux impayés sur la location des anneaux et restent très soucieux sur les conséquences de la crise après la reprise. De nombreux bateaux seront à la vente ; trouveront-ils des acheteurs ?

Hôtellerie de plein air

L'activité est sévèrement impactée. Les réservations sont quasi à 0 depuis le début du confinement et les demandes d'annulation sont très nombreuses à gérer. L'ordonnance du 25 mars a permis à la profession de proposer le report des séjours compromis pendant 18 mois, ce qui permet de faire face à une demande importante de remboursement, ce qui en termes de trésorerie aurait été impossible.

Les campings ont eu massivement recours au chômage partiel et décalé les embauches des saisonniers. Au plan national, la profession demande le report de toutes les échéances de crédit, de 12 mois, car le report de 6 mois proposé dans le dispositif actuel est inadapté à son modèle économique. En effet, les encours de crédit sont très largement supérieurs au seuil des 25% du CA annuel et les nouveaux prêts garantis par l'Etat ne seront pas une solution, compte tenu de l'importance des prêts et des loyers de crédit-bail qui représentent dans certains cas jusqu'à 50% du CA.

Le manque de visibilité sur les dates et les conditions de réouverture du secteur sont extrêmement difficiles à supporter.

Quelles aides pour le secteur associatif ?

Les règles relatives aux aides mises en place par la Région pour soutenir les entreprises en difficultés dans ce contexte ne semblent pas très claires. Sont-elles valables pour le secteur associatif, en particulier le tourisme ?

Des éléments de réponse sont disponibles sur le site Internet de la Région, qui apporte son soutien aux associations impactées par les mesures sanitaires Covid-19. La Région Occitanie se mobilise pour aider ses partenaires associatifs (*acteurs et actrices du milieu associatif, véritables relais du service public et ciment du vivre-ensemble*) à surmonter la crise sanitaire, économique et culturelle engendrée par le Covid-19 et crée **le fonds Solutions associations Occitanie**.

En complément des moyens décrits ci-dessus, la Région Occitanie a engagé une concertation avec l'État, les Départements et les autres partenaires territoriaux afin que les voies et les moyens de soutien apportés au tissu associatif soient articulés le mieux que possible. Elle a également lancé une vaste enquête sur la situation des acteurs culturels de la région, dont les associations font partie, et invite les associations de tous les secteurs à répondre à l'enquête nationale du Mouvement Associatif.

Les jeunes, l'emploi et la crise

Il serait nécessaire de prendre en compte la situation de précarité de certains jeunes qui occupent d'ordinaire un emploi (un «petit boulot») et qui se retrouvent sans, et donc sans le revenu complémentaire lié, à cause du confinement. **Les effets sociaux de la crise pour les jeunes ne sont pas suffisamment abordés.**

Le CESER devra s'intéresser de plus près au revenu universel d'activité.

L'aide du CRIJ en cas de besoin de main-d'œuvre disponible immédiatement dans tous les secteurs d'activités, peut être sollicitée.

Ainsi pour exemple, le CRIJ a apporté son aide à la Chambre régionale d'Agriculture (via Denis CARRETIER) pour combler son manque de main-d'œuvre. En effet, la région manque de main-d'œuvre et ne peut actuellement plus avoir recours par exemple, à la main-d'œuvre des pays de l'Est pour les récoltes.

Enseignement supérieur et Recherche

Le ministère en charge de l'enseignement supérieur a mis en œuvre rapidement un plan de continuité académique.

Les bourses seront maintenues pour l'année universitaire 2019-2020 indépendamment des critères de présences ou de participations.

Le loyer du mois d'avril n'est pas dû pour les étudiants ayant quitté leur logement définitivement ou temporairement.

La recherche publique est à pied d'œuvre malgré les mesures de confinement qui touchent les personnels de recherche et notamment les étudiants de fin de cycle en stage de fin d'étude.

L'essentiel des informations relatives à la gestion de la crise dans le domaine de l'ESRI a été diffusé lors de la lettre d'information interne du CESER n°2.

La prochaine réunion du Comité de suivi et de sortie de crise du CESER, à laquelle participera le Préfet de la région Occitanie, Etienne GUYOT, aura lieu mardi 21 avril à 10H en audioconférence.